

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'UN ENFANT NATUREL RECONNU
PAR SA MÈRE**

(article 334-5 du code civil)

MADAME (nom, prénoms) :

nom d'épouse :

Date de naissance (1) : jour | mois | année |

Lieu de naissance :

Demeurant à (2) :

Code postal | Commune :

et

MONSIEUR (nom, prénom) :

Date de naissance (3) : jour | mois | année |

Lieu de naissance :

Demeurant à (2) :

Code postal | Commune :

Exposant que Madame _____ est mère de :

Nom et prénoms du premier enfant (4) :

Reconnu par la mère le : jour | mois | année |

à :

Demeurant à (2) :

Code postal | Commune :

Nom et prénoms du deuxième enfant (4) :

Reconnu par la mère le : jour | mois | année |

à :

Demeurant à (2) :

Code postal | Commune :

Nom et prénoms du troisième enfant ⁽⁴⁾ :

Reconnu par la mère le : jour | mois | année |

à :

Demeurant à ⁽²⁾ :

Code postal | Commune :

Et **sollicitent** le greffier en chef du tribunal de grande instance de _____
_____ afin de procéder à la déclaration en changement de nom de ou
des enfants concerné(s).

Le consentement personnel du mineur de plus de 13 ans est nécessaire.

Celui-ci peut le donner :

- soit par déclaration personnelle du mineur
 - soit par attestation de consentement (imprimé n° 11526*01)
-

Signature de Madame :

Signature de Monsieur :

Fait à :

Le :

Pièces à joindre :

- (1) : Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance de Madame
- (2) : Justificatif du domicile
- (3) : Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance de Monsieur
- (4) : Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de ou des enfants datant de moins de 3 mois.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.